

A2 mgt
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 2000 euros
Siège social : 22 rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON
877 701 607 RCS NANTERRE

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 2 octobre 2025

Le 2 octobre 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Madame Anne-Sylvie MAYGNAN, associée unique de la société A2 mgt, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2000 euros, ayant son siège social au 22 rue du Gué, 92500 RUEIL MALMAISON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 877 701 607, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année à compter de ce jour.

Par conséquent, l'exercice social en cours a commencé à courir à compter du 1 octobre 2025 pour se terminer le 31 décembre 2026.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique modifie la rédaction de l'article des statuts concernant l'exercice social comme suit :

"L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."
Le reste de l'article est sans changement.

Troisième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Anne-Sylvie MAYGNAN

Anne-Sylvie MAYGNAN